

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 16 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DDCT 141 Subventions fonds du Maire (16 000 euros) à 3 associations du 3^e arrondissement.

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à 3 associations du 3^e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement, en date du 24 octobre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Fonds Social Juif Unifié » (21083 / 2016_08161), 39, rue Broca - 75005 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Postures » (19272 / 2016_08164), 5, passage Dieu - 75020 Paris.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Cinécaro » (180384 / 2016_08066), 29, rue des Gravilliers - 75003 Paris.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (3^e arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2016.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO